

3B CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 500 euros
Siège social : 12 Route de Véry
74330 CHOISY
RCS ANNECY 451 500 326 (2004B00061)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 210 498,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	210 498,76 euros
A la réserve légale	8 490,20 euros
laquelle se trouve ainsi dotée à 10% du capital social	

Le solde	202 008,56 euros
<u>Auquel s'ajoute</u>	
Un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » qui ressort ensuite à 65 647,29 euros.	7 991,44 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	210 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés soit 140 euros par part	210 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 210 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} juin 2024.

La Société ne prendra pas en charge les cotisations sociales dues sur les dividendes versés aux associés gérants majoritaires ; les associés concernés déclarant en faire leur affaire personnelle.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

24 990,00 euros, soit 16,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 990,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

24 990,00 euros, soit 16,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 990,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 80,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 1 an
- * Installations techniques : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 730	5 950		7 680
Immobilisations incorporelles	1 730	5 950		7 680
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	511 118	28 901	2 864	537 155
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	15 000	9 380		24 380
- Matériel de transport	193 846	3 550	2 296	195 100
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 726	3 225		26 951
Immobilisations corporelles	743 690	45 056	5 160	783 585
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	30			30
ACTIF IMMOBILISE	745 450	51 006	5 160	791 295

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 950	45 056		51 006
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 950	45 056		51 006
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 160		5 160
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 160		5 160

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 730	332		2 062
Immobilisations incorporelles	1 730	332		2 062
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	464 682	32 729	2 864	494 547
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 135	1 308		12 443
- Matériel de transport	176 444	7 011	2 296	181 159
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 550	2 528		23 078
Immobilisations corporelles	672 811	43 576	5 160	711 226
ACTIF IMMOBILISE	674 541	43 907	5 160	713 288

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	370 562	370 562	
Autres	8 696	8 696	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 533	9 533	
Total	388 821	388 791	30
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 250 500,00 Euro décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 167,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 500	167,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 500	167,00

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	14 857	1 428			16 286
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	14 857	1 428			16 286
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 429			
Financières					
Exceptionnelles					

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	7 499	7 499		
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	95 107	95 107		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 567	193 567		
Dettes fiscales et sociales	201 293	201 293		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 819	1 819		
Produits constatés d'avance				
Total	499 286	499 286		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 169			
(**) Dettes envers les associés	95 107			

 Comptes de régularisation
DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9 533		
Total	9 533		

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FACT.N.P.	3 649
INT.COURUS EMPRUNT	3
CHARGES SOCIALES A PAYER	3 121
ETAT CHARGES A PAYER	1 846
TAXE D APPRENTISSAGE	418
Total	9 037

Désignation de l'entreprise		SARL 3B CONSTRUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		12 Route de Very 74330 CHOISY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 1 5 0 0 3 2 6 0 0 0 2 5		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 730	AG	1 730	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 950	AK	331	5 618
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	537 154	AS	494 546	42 607
		Autres immobilisations corporelles	AT	246 430	AU	216 679	29 751
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30
TOTAL (II)		BJ	791 295	BK	713 287	78 007	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 338	BM		25 338
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	14 260	BS		14 260
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	370 561	BY	16 392	354 169
		Autres créances (3)	BZ	8 695	CA		8 695
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	163	CE		163
Disponibilités		CF	576 600	CG		576 600	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 533	CI		9 533	
	TOTAL (III)	CJ	1 005 153	CK	16 392	988 761	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 796 448	1A	729 679	1 066 768	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3B CONSTRUCTIONS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 250 500)			DA	250 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	16 559
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	73 638
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	210 498
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	551 197
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	16 285
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR	16 285	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	7 499
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	95 107
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	193 567
	Dettes fiscales et sociales			DY	201 293
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1 818
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	499 285	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 066 768	
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032